



VILLE DE HOUPPEVILLE

Date de convocation : 23/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603679-20260326-DEL132026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 21
À partir de 19h13 22
Pouvoirs : 01
Excusés : 01
Absents : 02
Votes : 22
À partir de 19h13 23

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars, à dix-neuf heures et cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 23 mars 2026, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOURGET Monique, Maire.

Étaient présents : VAUCHEL Philippe - LESOUÉF Valérie - DELTOUR Edmond - BERNON Lima - BEUZELIN Damien - LE MERLE Flavie - ELIOT James - LEONARD Hélène - RIVALAN Emmanuel - LECOURTOIS Christelle - BELLEDAME Stéphane - LAVANANT Erwan - LEMERCIER Marion - DOS SANTOS Eugénie - DUPRAY Jean-Luc - MATHIEUX Lise (arrivée à 19h13 et prend part au vote à partir de la délibération N°8/2026) - FAVRY Frédéric - HELDEBAUME Wilfried - CABRAL Marina - LAGRARI Mohamed Ouail - DUROZIER Anne-Marie

Étaient absentes excusées : QUESNEL Hélène (pouvoir donné à FAVRY Frédéric).

Étaient absents non excusés : -

Secrétaire de séance : BERNON Lima

DELIBERATION N° 13/2026

Conseil Municipal du 26 mars 2026

**CONSEIL D'ECOLE
REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

26-03-2026/07

Rapporteur : Mme Monique BOURGET.

- Vu :
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33,
 - Le Code de l'Éducation, et notamment l'article D411-1
 - Le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013, modifiant la composition et les attributions du conseil d'école,

- Considérant :
- Que le maire ou son représentant est membre de droit,
 - Qu'il convient de désigner de nouveaux représentants parmi les membres du Conseil municipal,

Le Code de l'Éducation prévoit que les communes participent aux conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires selon les modalités suivantes :

- Le Maire ou son représentant,
- Un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal ;

Je vous propose de désigner Mme Flavie LE MERLE pour représenter la commune au conseil de l'école élémentaire Gérard Philipe et au conseil de l'école maternelle Jean de la Fontaine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition et désigne Mme Flavie LE MERLE pour représenter la commune au conseil de l'école élémentaire Gérard Philipe et au conseil de l'école maternelle Jean de la Fontaine.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Maire

Monique BOURGET